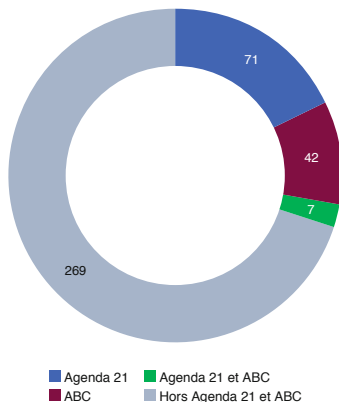


Agenda 21 et atlas de la biodiversité communale

En 2018, 31 % des communes des territoires adhérentes des parcs nationaux disposent d'un Agenda 21 et/ou d'un atlas de la biodiversité communale (ABC).

AGENDAS 21 ET ABC APPROUVÉS PARMIS LES COMMUNES ADHÉRENTES DES 11 PARCS NATIONAUX, EN 2018

En nombre d'agendas et d'ABC



Note : ABC = atlas de la biodiversité communale.

Champ : territoires des parcs nationaux.

Source : les parcs nationaux de France, 2019. Traitements : OFB, 2020

Un Agenda 21 est un plan d'action du développement durable d'une collectivité pour le XXI^e siècle, dont le concept a été établi lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. L'existence d'un Agenda 21 sur un territoire traduit la prise de conscience des interactions qui existent entre l'environnement et les projets de développement et d'aménagement.

En 2014, seules 11 communes adhérentes des parcs nationaux disposaient d'un Agenda 21, soit 2,6 % des communes adhérentes d'alors, contre 78 en 2018, soit 20 % des communes adhérentes. Cet outil est particulièrement mobilisé en métropole et moins fortement en outre-mer, où seules 10 % des communes adhérentes en ont un.

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) sont élaborés, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Au-delà de cette connaissance spécifique, les atlas ont pour objectifs de sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques et citoyens à la biodiversité et de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques locales. Cette démarche, engagée en 2010, est notamment prônée par le plan Biodiversité de juillet 2018.

En 2018, 49 démarches ABC ont été approuvées dans les communes adhérentes des 11 parcs nationaux, soit 10 % des 491 ABC finalisés en France. 12,5 % des communes adhérentes disposent ainsi d'un atlas de la biodiversité communale. Ces communes sont particulièrement représentées dans les Parcs nationaux des Cévennes et des Pyrénées. Le Parc amazonien de Guyane s'inscrit également dans cette démarche¹⁵.

Au total, en 2018, 31 % des communes adhérentes des parcs nationaux, soit 120, disposent d'un Agenda 21 et/ou d'un ABC.

¹⁵ L'ABC de Saül a été réalisé et l'ABC de Papaïchon est en cours de réalisation.